

**CANADA
VILLE DE POHÉNÉGAMOOK
MRC DE TÉMISCOUATA**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal de la Ville de Pohénégamook, MRC de Témiscouata, tenue le 2 mai 2016, à 20 h, en la salle des réunions de l'hôtel de ville, 1309, rue Principale.

Sont présents les conseillers :

Siège n° 1 : Denis Ouellet
Siège n° 2 : Marcellin Lavoie
Siège n° 3 : Robin Breton
Siège n° 4 : Guylaine Cyr
Siège n° 5 : Simon Bolduc
Siège n° 6 : Raymond Gagné

formant quorum sous la présidence de Madame Louise Labonté, mairesse.

Sont aussi présentes : Denise Jalbert, directrice générale intérimaire
Denise Pelletier, greffière

Assistance du public : 6 personnes

2016.05.98 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la mairesse présente les points inscrits à l'ordre du jour se définissant comme suit :

A PROCÉDURES

- Moment de réflexion
- Mot de bienvenue
- 01 Ordre du jour - Adoption
- 02 Assermentation de M. Marcellin Lavoie, conseiller au poste #2
- 03 Procès-verbal d'avril 2016 - Adoption
- 04 Comptes d'avril 2016 - Adoption
- 05 Rapport mensuel des engagements - Dépôt
- 06 Rapport financier au 30-04-2016 - Dépôt
- 07 Transferts budgétaires - Adoption

B AFFAIRES NOUVELLES

- 08 Mandats à Pelletier et Labrie : Parc industriel, chemin de la croix, subdivision terrain de la rue des Pignons
 - 09 Programme de réhabilitation du réseau routier local – Réfection route Alphonse-Lévesque
 - 10 Demande de permis d'intervention sur emprise du MTQ
 - 11 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Demande financière
 - 12 P.-403 – Adoption : Modification au règlement P.-341 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1
 - 13 OMHP – Acceptation du rapport financier 2015
 - 14 Motion de félicitations - Aristodanse
 - 15 Engagement pompier - Ricky Lavoie
 - 16 Proclamation de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017
 - 17 Plan de déneigement – Adoption
 - 18 Plan d'intervention aqueduc, égout et voirie – Mise à niveau – Autorisation à Philippe Marin pour entreprendre les démarches
 - 19 Rues Beaupré / St-Joseph / des Rédemptoristes – Acceptation des travaux de déficiences réalisés et fermeture du dossier
 - 20 Autorisation de signature pour l'acquisition - ptie lot 12, rang 1, canton Estcourt
- Période de questions
Levée / Ajournement de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour est adopté tel que déposé.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.05.99 ÉLECTION PARTIELLE POSTE #2 – ASSERMENTATION

Je, Marcellin Lavoie, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Pohénégamook et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Marcellin Lavoie, conseiller

Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires de M. Marcellin Lavoie

2016.05.100 PROCÈS-VERBAUX D'AVRIL 2016 - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de l'assemblée ci-après identifiée, a été remis à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 du chapitre C-19, L.R.Q. 1977, le greffier est dispensé d'en faire la lecture, à savoir :

- séance régulière : 04 avril 2016

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Ouellet
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal identifié à la présente est approuvé tel que déposé.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.05.101 COMPTES D'AVRIL - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le journal des achats 2016 (liste comptes fournisseurs) a été déposé à tous les élus par la greffière ;

CONSIDÉRANT QUE le journal des déboursés du F.A.B. a été déposé à tous les élus par la greffière ;

CONSIDÉRANT l'étude du dossier par les élus municipaux ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal :

A Journal des achats 2016 (ville)

Approuve la liste des factures présentées par le journal des achats 2016 (liste des comptes fournisseurs), en date du 30-04-2016, au montant de cent neuf mille cinq cent quatre-vingt-quatre dollars et trente-deux (**109 584.32 \$**) et autorise la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

B Journal des déboursés 2016 (ville)

Approuve la liste des factures payées en vertu du règlement P.-153 et de la résolution (# 2016.01.06) d'engagement de crédits annuels présentée par le journal des déboursés du F.A.B., en date du 30-04-2016, au montant de trente-trois mille cinq cent quarante-et-un dollars et quatorze (**33 541.14 \$** → par Accès D : **12 144.17 \$**, chèques : **8 736.02 \$**, **dépôts directs : 12 660.95 \$**) et autorise la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.05.102 RAPPORT MENSUEL DES ENGAGEMENTS - DÉPÔT

CONSIDÉRANT les obligations décrétées par le règlement P.-284 ;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 477,1 et 477,2 du *chapitre C-19 des L.R.Q.* au regard de l'émission, au préalable, à tout engagement financier, d'un certificat de crédits suffisants par la trésorière ;

PAR CONSÉQUENT, la greffière dépose au Conseil municipal le rapport des engagements mensuels du mois d'avril 2016.

2016.05.103 RAPPORT FINANCIER CUMULATIF – DÉPÔT

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 105.4 du Chapitre C-19 rendant obligatoire le dépôt au Conseil municipal d'un rapport faisant état des revenus et dépenses survenus depuis le début de l'exercice financier ainsi que les prévisions budgétaires s'y rapportant ;

PAR CONSÉQUENT, la greffière dépose à tous les élus le rapport financier cumulatif s'étendant du 01-01-2016 au 30-04-2016 et un état comparatif avec le rapport financier 2015.

2016.05.104 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté ses prévisions budgétaires pour la présente année fiscale ;

CONSIDÉRANT le règlement P.-284 actuellement en vigueur ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale intérimaire, en date du 29 avril 2016, à l'effet d'autoriser ces virements de crédits ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise la trésorière à procéder aux écritures comptables requises selon les inscriptions de la liste en date du 29-04-2016, approuvée par la directrice générale intérimaire de la municipalité.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.05.105 MANDATS À PELLETIER ET LABRIE, AG

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit poursuivre l'avancement des dossiers suivants :

- définir la subdivision cadastrale des lots 94 et 96, rang 2, canton Estcourt (Parc industriel) ;
- établir l'assiette du droit de passage du chemin de la croix ;
- subdiviser le lot 23A9, rang 7, canton Pohénégamook, en deux lots distincts ;

CONSIDÉRANT les estimations de coûts reçues de la firme Pelletier et Labrie, A.G. ;

- Parc Industriel : Subdivision cadastrale des lots 94 et 96, rang 2, canton Estcourt : 6 lots créés : 1 906 \$ (1^{er} lot : 1 091 \$ et 5 autres à 163 \$) / frais de cadastre : 126 \$ / 6 lots réservés : 97 \$ / permis d'opération cadastrale : 60 \$ / frais de recherches informatisées : 22 \$ / piquetage rue du Parc industriel 15 repères estimés : 625 \$ / terrain du nouveau bâtiment locatif : 17 repères estimés : 643 \$ / terrain station de pompage et les 2 bassins de rétention, 12 repères estimés : 598 \$. Total 4 077.00 \$ + taxes applicables = 4 687.53 \$.

- Chemin de la croix : Établissement de l'assiette du droit de passage avec repères et plan à l'appui. Estimation des coûts : piquetage du droit de passage, relevés, recherches, calculs et piquetage : 1 500 \$ plus taxes applicables + 20 \$ par repère posé = ± 3 000 \$.

- Rue des Pignons - subdivision du lot 23A9, rang 7, canton Pohénégamook :

Cadastre et piquetage : 1 209 \$ / 6 repères : 120 \$ / ouverture du dossier : 126 \$ / réservation de deux numéros de lots : 37 \$ / recherches de titres : 16 \$ / frais pour permis d'opération cadastrale : 20 \$ + taxes applicables = 1 756.82 \$.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Raymond Gagné
ET RÉSOLU

QUE la Ville confie les trois mandats ci-haut à la firme Pelletier et Labrie, AG ;

QUE ces engagements financiers sont puisés aux postes budgétaires :

- Parc industriel : Règlement d'emprunt P.-394
- Chemin de la croix : poste 02 622 00 411
- Rue des Pignons : poste 02 320 00 411

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.05.106 PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – ROUTE ALPHONSE-LÉVESQUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a transmis au Ministère des Transports, en date du 5 août 2015, le projet de réfection de la route Alphonse-Lévesque dans le cadre du programme de Réhabilitation du réseau routier local 2015-2016 – volet accélération des investissements sur le réseau routier local ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu, en date du 10 août 2015, un accusé réception et le 3 février 2016, une confirmation à l'effet que le budget relatif au volet Accélération des investissements sur le réseau routier local était épuisé ;

CONSIDÉRANT l'urgence de réaliser rapidement des travaux correctifs sur cette route étant donné l'état de la chaussée, le drainage déficient et la qualité de roulement compromettant la sécurité des usagers autant pour les automobilistes, cyclistes et piétons ;

CONSIDÉRANT QU'une pétition a été déposée à la Ville, en 2014, par les usagers de cette route et que le problème est de plus en plus persistant ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'a pas les disponibilités financières pour reconstruire cette route ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE la Ville réitère sa demande auprès du Ministère des Transports afin de pouvoir bénéficier du Programme de Réhabilitation du réseau routier local pour la réfection de la route Alphonse-Lévesque dans les meilleurs délais possibles.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.05.107 DEMANDE DE PERMIS D'INTERVENTION SUR L'EMPRISE DU MTQ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pohénégamook procédera au cours de la présente année à faire divers travaux d'entretien à son réseau municipal d'eau et d'égout sur l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports ;

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité doit présenter une demande écrite pour l'obtention d'un permis d'intervention auprès du Ministère des Transports, à Saint-Pascal ;

CONSIDÉRANT QUE tout permis doit être accompagné d'un schéma indiquant la localisation, la nature et l'envergure des travaux projetés ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, pour être exemptée du versement obligatoire de dix mille dollars (10,000 \$) pour l'obtention dudit permis, doit s'engager, par résolution, à respecter les clauses de ce permis ;

CONSIDÉRANT QUE les élus municipaux ont procédé à l'étude dudit dossier ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

CE QUI SUIT :

- A** **QUE** ce Conseil autorise Monsieur Philippe Marin, directeur des Travaux publics, à demander au Ministère des Transports tous les permis d'intervention requis pour l'entretien du réseau d'eau et d'égout sur l'emprise des routes entretenues par ledit ministère au cours de la présente année ;
- B** **QUE** le directeur des Travaux publics ou son substitut est autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation municipale de la Ville de Pohénégamook, toute demande de permis d'intervention ;
- C** **QU'**afin d'éviter de verser un montant de dix mille dollars (10,000 \$) pour l'obtention de ce permis, le Conseil municipal s'engage, par la présente, à en respecter les clauses ;
- D** **QUE** sur réception de l'autorisation du Ministère des Transports au regard d'un permis d'intervention, ce Conseil autorise l'exécution des travaux urgents dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.05.108 PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pohénégamook prévoit procéder à des travaux majeurs d'entretien des chemins municipaux au cours des prochaines années ;

CONSIDÉRANT QUE les projets de réfection projetés en 2016 sont :

ENDROITS	ESTIMATIONS \$ (avant taxes)
Chemin de la Tête-du-Lac	71 000 \$
Rang de l'Érablière	9 000 \$
Rue de l'Église	146 000 \$
Rue des Pignons	865 000 \$
Rue Desrochers	510 000 \$
Rue Industrielle	250 000 \$
Rue St-François	11 000 \$
Rue St-Laurent	196 295 \$
Rue Verbois	27 000 \$
Vieux-Chemin	23 000 \$
Route Alphonse-Lévesque	400 000 \$
Total ►	2 508 295 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Robin Breton
ET RÉSOLU

QUE la Ville demande à Monsieur Jean D'Amour, Député de Rivière-du-Loup - Témiscouata et Ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, de prendre les dispositions requises et d'affecter les budgets suffisants pour procéder aux réfections nécessaires des routes municipales pour assurer la sécurité du trafic et de nos citoyens.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.05.109 RÈGLEMENT P.-403 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. P.-341 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Gagné
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

Le Conseil décrète ce qui suit :

1.- L'article 2 du règlement no.P.-341 est remplacé par le suivant :

À compter du 1^{er} août 2016, est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique, une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0.46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.05.110 OMHP – ACCEPTATION DU RAPPORT FINANCIER 2015

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier 2015 de l'Office municipal d'habitation de Pohénégamook a été vérifié par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, c.a. et qu'une copie a été déposée à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Pohénégamook a adopté, par la résolution 2016.04.15, lesdits états financiers 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a versé, à titre de contribution 2015, un montant de 33 190 \$ incluant la contribution de 1 116 \$ pour la participation à Accès logis ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a versé 12 388.83 \$ comme quote-part aux Habitations St-Vallier ;

CONSIDÉRANT QUE pour balancer les écritures comptables au rapport financier 2015, l'OMH versera à la Ville un montant de 115 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Ouellet
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE la municipalité accepte le rapport financier 2015 de l'Office municipal d'habitation de Pohénégamook ;

QUE la Ville recevra un ajustement de 115 \$ pour balancer les états financiers de l'année 2015.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.05.111 MOTION DE FÉLICITATIONS – ARISTODANSE

CONSIDÉRANT la tenue du spectacle annuel Aristodanse les 30 avril et 1^{er} mai 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a souligné son 35^e anniversaire ;

CONSIDÉRANT QUE l'assistance a eu droit à toute une soirée riche en émotions, en musique et en couleur !

CONSIDÉRANT QU'il en a valu des heures et des heures de travail pour arriver à un tel résultat qui non seulement est à couper le souffle mais qui se répète d'année en année ;

CONSIDÉRANT QUE Pohénégamook est fort en danse !

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr
APPUYÉ PAR : Robin Breton
ET RÉSOLU

QUE la Ville félicite très chaleureusement l'organisme Aristodanse pour la tenue de ce spectacle de haut calibre et des plus professionnels ;

MERCI au comité organisateur, aux élèves et professeurs qui ont mis l'épaule à la roue et qui ont contribué au succès de ce rayonnement dans notre ville.

BRAVO !

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.05.112 ENGAGEMENT DE RICKY LAVOIE – BRIGADE INCENDIE POHÉNÉGAMOOK

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Ricky Lavoie offre ses services pour faire partie de la brigade incendie ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur incendie, Monsieur Dean Thériault, concernant l'adhésion de ce nouveau pompier à la brigade de Pohénégamook ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Lavoie a été rencontré par la direction générale ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Raymond Gagné
ET RÉSOLU

QUE la Ville :

- A) confirme l'engagement de Monsieur Ricky Lavoie au Service incendie de la Ville de Pohénégamook ;
- B) avise Monsieur Lavoie qu'il devra suivre les formations obligatoires, conditions et autres exigences spécifiques s'adressant à l'ensemble des pompiers de Pohénégamook ;
- C) décrète que le salaire applicable, soit celui déterminé à la politique salariale des pompiers de la Ville de Pohénégamook.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.05.113 PROCLAMATION DE LA CAMPAGNE ANNUELLE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE 2016-2017

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale qui se déroule du 2 au 8 mai est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème «7 astuces pour être bien dans sa tête» ;

CONSIDÉRANT QUE la population possède une santé mentale susceptible d'être renforcée et développée et que les 7 astuces peuvent y contribuer ;

CONSIDÉRANT QUE les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée pour tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement ;

CONSIDÉRANT QUE Santé mentale Québec-Bas-St-Laurent est votre interlocuteur régional du Mouvement santé mentale Québec, qui pilote la campagne annuelle de promotion de la santé mentale et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise ;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- En invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne «etrebiendanssatete.ca» ;
- En encourageant les initiatives et activités organisées sur le territoire (www.smq-bsl.org)

- En proclamant le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

Par conséquent, je, Louise Labonté, mairesse de Ville de Pohénégamook, proclame par la présente, la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017 dans la ville de Pohénégamook et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des «7 astuces pour être bien dans sa tête ».

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.05.114 PLAN DE DÉNEIGEMENT 2016-2017 – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le plan vise l'harmonisation du service de déneigement sur l'ensemble du territoire de la Ville de Pohénégamook ;

CONSIDÉRANT QUE ce plan couvrira plusieurs aspects dont entre autres : les conditions de déneigement de la chaussée, le déblaiement des bornes-fontaines, l'épandage des fondants et des abrasifs, le déglçage, le délai d'enlèvement de la neige, le niveau de service... ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a étudié le document présenté par le directeur des travaux publics à la commission plénière du 28 avril 2016 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Raymond Gagné
ET RÉSOLU

QUE la Ville adopte le plan de déneigement 2016-2017 préparé par le directeur des travaux publics ;

QUE le document adopté soit une référence pour la préparation du devis d'appel d'offres de l'entretien des chemins d'hiver de la prochaine saison hivernale.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.05.115 PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES – MISE À JOUR

CONSIDÉRANT QU'un plan intervention a été réalisé en 2011 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de compléter sa mise à jour ;

CONSIDÉRANT QUE toute demande d'aide financière pour la réalisation des travaux de renouvellement de conduites d'eau potable et d'égouts doit être appuyée par une mise en priorité des travaux à effectuer à partir d'un plan d'intervention ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE la Ville autorise Monsieur Philippe Marin à entreprendre les démarches pour la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.05.116 RUES BEAUPRÉ, ST-JOSEPH ET DES RÉDEMPTORISTES - ACCEPTATION DES TRAVAUX DE DÉFICIENCES RÉALISÉS ET FERMETURE DE DOSSIER

CONSIDÉRANT les travaux exécutés en 2013 par l'entreprise Construction Jean-Paul Landry inc. sur les rues identifiées ci-haut ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux renfermaient des déficiences reliées à l'efficacité du drainage de surface ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise a réalisé des correctifs en corrigeant la surface du pavage le 17 novembre 2015 ;

CONSIDÉRANT les visites d'inspection réalisées par le directeur du service des travaux publics au cours des derniers mois ;

CONSIDÉRANT QU'un rapport a été présenté au Conseil municipal à la commission plénière du 28 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Gagné
APPUYÉ PAR : Denis Ouellet
ET RÉSOLU

A QUE la Ville accepte les correctifs exécutés par Construction Jean-Paul Landry.

B QUE la Ville émette le certificat d'acceptation sur lesdits travaux.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

**2016.05.117 MANDAT À L'ÉTUDE CÔTÉ OUELLET THIVIERGE – CONTRAT
D'ACQUISITION D'UNE PTIE DU LOT 12, RANG 1, CANTON ESTCOURT
(POUR BORNE-FONTAINE)**

CONSIDÉRANT QU'une description technique et certificat de piquetage ont été préparés par la Firme d'arpentage Pelletier et Labrie en date 15 avril 2016, minute 4844 ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Suzy Dagenais, propriétaire, cède à la Ville à des fins de services publics cette parcelle de terrain :

- Ptie lot 12, rang 1, canton Estcourt : superficie de 10,7 m²

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Ouellet
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

QUE la Ville acquiert, à titre gratuit, la parcelle de terrain - ptie du lot 12, rang 1, canton Estcourt (superficie de 10.7 m²) identifiée à l'acte 12 077 988, propriété de Madame Suzy Dagenais ;

QUE le Conseil municipal mandate l'Étude Côté, Ouellet, Thivierge afin de préparer le contrat d'acquisition de cette parcelle de terrain ;

QUE la mairesse ou maire suppléant et la directrice générale par intérim, Madame Denise Jalbert, sont autorisés à signer, pour et au nom de la corporation municipale de la Ville de Pohénégamook, tout document à cet effet ;

QUE ce Conseil approuve du poste budgétaire # 55 131 30, la somme de 800 \$ (taxes incluses), pour procéder à l'élaboration du contrat. Réquisition # 263 ;

QUE cette résolution abroge la résolution 2007.01.11.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

PÉRIODE DE QUESTIONS : 20 H 35 À 20 H 40.

2016.05.118 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE les points de l'ordre du jour sont terminés à 20 h 40.

EN CONSÉQUENCE,

II EST PROPOSÉ PAR : Marcellin Lavoie

ET RÉSOLU

QUE ce Conseil lève la présente assemblée.

Prochaine réunion : une séance extraordinaire aura lieu le 17 mai 2016 à 20 h.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

Louise Labonté, mairesse

Denise Pelletier, greffière
